



Réunion du  
Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL)  
mardi 10 décembre 2024  
(14h00 - 16h00)

---

**Ordre du jour :**

- Tour de table : présentation des membres du CAVL ;
- Présentation des membres du CNVL ;
- Intervention de Madame la Rectrice, Présidente du CAVL ;
- Présentation du règlement intérieur du CAVL, adopté le 10/12/2024;
- Lecture des résultats des élections au CAVL ;
- Présentation des élus dans les différentes instances et commissions ;
- Présentation des axes de travail issus du séminaire des élus et de l'axe majeur retenu ;
- Définition des critères de l'appel à projets sur les fonds de vie lycéenne 2025 ;
- Discussion sur les modalités de communication entre les élus du CAVL et les CVL ;
- Les échéances à venir (nationales et académiques)
- Questions diverses

---

**Présents :**

**Membres adultes :**

Christine GAVINI, Rectrice de la Région académique Normandie, Rectrice de l'académie de Normandie, Chancelière des universités, présidente du conseil académique à la vie lycéenne.

Monsieur Michaël MERLIN, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional pour les établissements et la vie scolaire, responsable académique harcèlement, violences, Carré régalien ;

Monsieur Philippe CHANTEUR, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional pour les établissements et la vie scolaire ;

Madame Marie ROUSSEAU, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale arts plastiques, déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne ;

Madame Marlène EXERTIER, proviseure du Lycée Salvador Allende, Hérouville-Saint-Clair ;

Monsieur Alexis BOULLEAUX, CPE, chargé de mission DAVLC, lycée Napoléon, L'Aigle.

**Membres élus :**

CATOIS Marc-Antoine, Terminale Générale, Lycée Jean Rostand, Caen

MASSON Lysie, Terminale Générale, Lycée Jean Rostand, Caen

ATEIK Ilias, Terminale STI2D, Lycée Dumont d'Urville Laplace, Caen  
TIFFAINE Justine, Terminale STI2D, Lycée Dumont d'Urville Laplace, Caen  
TOURNIER Lucas, Première Générale, Lycée Augustin Fresnel, Bernay  
JAN Anaïs, Terminale Générale, Lycée Augustin Fresnel, Bernay  
MARET Nathan, Terminale Générale, Lycée Les Fontenelles, Louviers  
PECHINE-GAILLARD Margaux Terminale Générale, Lycée Les Fontenelles, Louviers  
LAINE Axel, Terminale Générale, Lycée Émile Littré, Avranches  
JOURDAN Marilou, Terminale Générale, Lycée Émile Littré, Avranches  
MOUCHEL Tyler, Première Générale, Lycée Napoléon, L'Aigle  
SETIANO Charlotte, Terminale Générale, Lycée Napoléon, L'Aigle  
LÉON Benjamin, Seconde Générale et Technologique, Lycée Gustave Flaubert, Rouen  
EL KAHLOUT Lylia, Seconde Générale et Technologique, Lycée Gustave Flaubert, Rouen  
DELALANDRE Célestin, Terminale Générale, Lycée Claude Monet, Le Havre  
GREDE Yann, Terminale Générale, Lycée des Métiers Anguier, Eu  
GERVAIS Inès, Terminale Générale, Lycée des Métiers Anguier, Eu  
MOTTAZ Pacôme, Terminale ST2S, Lycée du Golf, Dieppe  
TAILLEFER Léa, Première ST2S, Lycée du Golf, Dieppe  
KARAMOKO Mouhammad, Première professionnelle, Lycée Sauxmarais, Cherbourg  
MICHAUD-GENEVIEVE Louna, Première professionnelle, Lycée Sauxmarais, Cherbourg  
LAJOIE Bruce, Seconde CAP, EREA Yvonne Guégan, Hérouville  
GUILPAIN Julie-Anaïs, Seconde CAP, EREA Yvonne Guégan, Hérouville

**Membres invités :**

Monsieur Rémi NIOBEY, Aroéven Caen-Normandie  
Madame Catherine Thi-Anh-Thu HUYNH, Représentante de la FCPE Calvados

**Absents excusés :**

**Membres adultes :**

Madame Dominique CANTRELLE, conseillère technique de la Rectrice pour les établissements et la vie scolaire, référente du Carré régalien.  
Monsieur Bertrand DENIAUD, vice-président du conseil régional de Normandie  
Madame Marie-Hélène ROUX, conseillère régionale  
Monsieur Laurent DESAUNAY, Adjoint Régional Ligue de l'Enseignement de Normandie, Délégué général de la Ligue de l'enseignement de l'Eure

**Membres élus :**

DASSI MOMO Davina, Terminale STMG, Lycée Claude Monet, Le Havre

BROCHET Benjamin, Seconde CAP, Lycée Auguste Bartholdi, Barentin

LEROI Océane, Première professionnelle, Lycée Auguste Bartholdi, Barentin

**Secrétariat de séance :**

Est désignée secrétaire de séance Léa TAILLEFER, Première ST2S, Lycée du Golf, Dieppe.

Est désignée secrétaire adjoint Lylia EL KAHLOUT, Seconde Générale et Technologique, Lycée Gustave Flaubert, Rouen.

**Préambule :**

Madame la Rectrice souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du CAVL. Un tour de table de présentation des membres et des élus est effectué.

**CNVL :**

Lors de ce tour de présentation, les élus au Conseil National de la Vie Lycéenne prennent la parole pour présenter les objectifs pour lesquels ils ont été élus. Il s'agit d'Anaïs JAN, Terminale Générale, Lycée Augustin Fresnel, Bernay et de Lucas TOURNIER, Première Générale, Lycée Augustin Fresnel, Bernay. Les suppléants élus sont : Louna MICHAUD-GENEVIEVE, Première professionnelle, Lycée Sauxmarais, Cherbourg et Mouhammad KARAMOKO, Première professionnelle, Lycée Sauxmarais, Cherbourg.

Après avoir remercié les élus pour leur engagement, Madame la Rectrice a pris le temps de présenter les points essentiels du Conseil Académique de la Vie Lycéenne, les enjeux et les priorités, et notamment l'importance de cette instance qui est une boussole précieuse pour éclairer et accompagner les décisions.

• **Présentation et adoption du règlement Intérieur du CAVL :**

Dans un premier temps, les éléments relatifs au règlement intérieur sont présentés (annexe).

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

• **Lecture des résultats du CAVL**

Les élections pour le CAVL ont créées une émulation forte qui traduit l'engagement réel des élèves. Pour cette nouvelle mandature, 39 bulletins de candidatures ont émané des différents lycées et EREA de l'Académie Normandie, représentant 78 candidatures en tant que titulaires.

Les élections au CAVL se sont déroulées pour la première fois sur l'application dédiée. Il est noté un taux de participation remarquable porté à 67% (allant de 47% à 93% selon les circonscriptions).

• **Présentation des élus dans les différentes instances & commissions**

L'installation d'un nouveau CAVL suite aux élections de cette année 2024 pour un mandat 2024-2026 a amené au renouvellement des postes dans les différentes instances et commissions. Lors des élections conduites, les élèves élus aux différentes missions sont :

- vice-Présidence du CAVL : Mouhammad KARAMAKO et Margaux PECHINE-GAILLARD ;
- écodélégués du CAVL : Léa TAILLEFER et Nathan MARET ;
- ambassadeurs Art et Culture : Justine TIFFAINE et Benjamin LEON ;
- membres du jury du Prix « Non au Harcèlement » : Louna MICHAUD-GENEVIEVE et Nathan MARET.

Les membres des jurys au baccalauréat et aux commissions régionales et départementales UNSS sont :

**COMMISSION DE DISCIPLINE DU BACCALAURÉAT :**

<u>Titulaire (14)</u> : Lysie MASSON	Suppléant (14) : Ilias ATEIK
<u>Titulaire (27)</u> : Anaïs JAN	Suppléant (27) : Margaux PECHINE-GAILLARD
<u>Titulaire (50)</u> : Mouhammad KARAMOKO	Suppléant (50) : Louna MICHAUD-GENEVIEVE
<u>Titulaire (61)</u> : Tyler MOUCHEL	Suppléant (61) : Charlotte SETTIANO
<u>Titulaire (76)</u> : Léa TAILLEFER	Suppléant (76) : Célestin DELALANDE

**COMMISSION UNSS**

<u>Titulaire (14)</u> : Marc-Antoine CATOIS	Suppléant (14) : Lysie MASSON
<u>Titulaire (27)</u> : Nathan MARET	Suppléant (27) : Margaux PECHINE-GAILLARD
<u>Titulaire (50)</u> : Axel LAINE	Suppléant (50) : Marilou JOURDAN
<u>Titulaire (61)</u> : Charlotte SETTIANO	Suppléant (61) : Tyler MOUCHEL
<u>Titulaire (76)</u> : Benjamin LEON	Suppléant (76) : Célestin DELALANDE
<u>Titulaire (académie)</u> : Marilou JOURDAN	Suppléant (académie) : Axel LAINE

• **Présentation des axes de travail issus du séminaire des élus et de l'axe majeur retenu ;**

Lors du séminaire de travail des élus ayant eu lieu le mardi 10 décembre au matin, les axes suivants ont été choisis. Pour les élus, ce sont ces points qui sont saillants dans leur expérience d'élève :

- La mobilité et la valorisation du territoire ;
- L'orientation et l'ambition scolaire ;
- La transformation numérique ;
- La lutte contre le harcèlement ;
- La prévention, la santé ;
- La cohésion ;
- L'accès à la culture ;
- Les pratiques sportives ;
- La communication entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Après une présentation de chacun des points et de leurs enjeux, les membres élus du CAVL ont décidé que l'axe majeur sur lequel devra porter l'appel à projet sera la communication entre les différents acteurs de la communauté éducative.

• **Définition des critères de l'appel à projets sur les fonds de vie lycéenne 2025 ;**

Le CAVL décidera de l'attribution des crédits aux établissements porteurs de projets en fonction des critères suivants :

- pertinence du projet ;
- nombre d'élèves susceptibles de bénéficier du projet ;
- compétences mobilisées par les élèves dans le cadre de l'engagement lycéen ;
- conditions de faisabilité du projet et leviers principaux ;
- axes de réussite envisagés.

- **Discussion sur les modalités de communication entre les élus du CAVL et les CVL**

Le cadre légal de communication entre les CVL et le CAVL répond à un ensemble juridique précis. Des demandes auprès de la cellule juridique du Rectorat seront effectuées pour mettre en place des listes de diffusion par circonscription.

- **Les échéances à venir (nationales et académiques)**

**Au niveau académique :**

Une visioconférence se déroule le 20 janvier 2025. Elle aura pour but la présentation des élèves élus au CAVL et de l'appel à projet sur les fonds de vie lycéenne.

Le 2<sup>ème</sup> CAVL sera programmé avant les congés de printemps et aura pour ordre du jour l'étude et la validation des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet.

**Au niveau national :**

Pour les membres élus du CNVL, une visioconférence sera programmée prochainement ainsi qu'une réunion du CNVL.

A partir de janvier 2025, les élections au Conseil Supérieur de l'Éducation seront conduites.

- **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

La Rectrice de la Région Académique Normandie,

Rectrice de l'Académie de Normandie,

Chancelière des universités,

Présidente du CAVL

**ARTICLE 1 :**

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de fonctionnement du CAVL de l'académie de Normandie.

**ARTICLE 2 :**

Le CAVL est présidé par le recteur ou son représentant. Il formule des avis sur les questions relatives à la vie et au travail scolaire ainsi que sur les orientations de la vie lycéenne. Il peut impulser des projets à destination des lycéens de l'académie.

Un vice-président et une vice-présidente, représentant les élèves, sont désignés par les membres délégués élèves titulaires du CAVL.

**ARTICLE 3 :**

Le CAVL tient au moins trois réunions par an sur la convocation de son président. Il peut également être réuni à la demande écrite de plus de la moitié de ses représentants.

Dans ce cas, la demande écrite, adressée au président, doit préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour.

**ARTICLE 4 :**

Les élus suppléants peuvent siéger à toutes les instances du CAVL en qualité d'invités, sans voix délibérative.

Le titulaire est remplacé jusqu'à l'expiration de son mandat par le premier suppléant dans les cas suivants : lorsqu'il perd la qualité de lycéen ou d'étudiant en lycée (BTS, CPGE), démissionne de son mandat, change de collège électoral ou quitte l'académie.

Dans l'hypothèse où le premier suppléant se trouve dans l'un des cas cités ci-dessus, il est alors remplacé par le second suppléant jusqu'à l'expiration du mandat.

Les convocations sont adressées aux membres du CAVL dans toute la mesure du possible quinze jours avant la date de la réunion. Seuls les élèves titulaires sont convoqués sous couvert de leur chef d'établissement. Tout membre du CAVL qui ne peut répondre à la convocation doit en informer le président, et doit dans le même temps demander à son suppléant d'assister à la réunion.

**ARTICLE 5 :**

Le CAVL peut faire appel à des experts. Ils sont invités par le président. Les membres du conseil peuvent proposer le nom d'experts dont ils souhaitent la convocation.

**ARTICLE 6 :**

L'ordre du jour de chaque réunion du CAVL est arrêté par le président. Cet ordre du jour, accompagné autant que possible des documents qui s'y rapportent, est adressé aux membres du conseil en même temps que les convocations (ainsi que la liste des experts si elle est connue). Les membres du conseil peuvent proposer au président des points qu'ils souhaitent voir mis à l'ordre du jour. Ils doivent signaler ces points au moins cinq jours avant la date de réunion du CAVL.

L'ordre du jour et les documents seront également envoyés à titre d'information aux membres suppléants du CAVL.

**ARTICLE 7 :**

Le secrétariat du CAVL est assuré par l'un des représentants de l'administration au sein du CAVL. Il peut se faire assister par une personne non membre du CAVL qui assiste aux réunions.

**ARTICLE 8 :**

Un secrétaire-adjoint est désigné par le CAVL au début de chaque séance et pour la durée de la réunion. Il est désigné parmi les représentants des élèves.

**ARTICLE 9 :**

Le CAVL émet ses avis à la majorité des membres présents. Tout membre présent peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions émanant d'un ou de plusieurs membres du CAVL. Les résultats des votes figureront au compte-rendu.

**ARTICLE 10 :**

Le secrétaire du conseil établit le procès-verbal de la réunion en collaboration avec le secrétaire-adjoint. Ce procès-verbal, signé par le président, puis contresigné par le secrétaire et le secrétaire-adjoint est transmis à chacun des membres du CAVL et à l'ensemble des vice-présidents des CVL de l'académie. Il est mis en ligne sur le site internet de l'académie.

**ARTICLE 11 :**

Lors de chacune de ses réunions, le CAVL procède à l'examen des suites qui ont été données aux questions qu'il a traitées et aux avis qu'il a émis lors de ses précédentes réunions.

**ARTICLE 12 :**

Toutes facilités doivent être données aux membres du CAVL pour exercer leur mandat. Conformément au cadre règlementaire, « Sur simple présentation de la convocation (pour les réunions entrant dans le cadre de l'exercice de leur mandat : inter-CVL, CAVL, CNVL, etc.), l'établissement scolaire prend en charge, sur les crédits du fonds de vie lycéenne délégués à cet effet par le rectorat, les frais de transport,

voire d'hébergement, des élus. Ceux-ci n'ont en aucun cas à faire l'avance de ces frais ». Une autorisation spéciale d'absence est accordée par la direction de leur lycée d'appartenance, sur simple présentation de leur convocation, aux lycéens membres du CAVL. Cette autorisation comprend la durée prévisible de la réunion et les délais de route. La présence des élus aux réunions est attestée à l'aide d'un document que le lycéen peut ainsi remettre à son établissement comme confirmation d'absence justifiée.

**ARTICLE 13 :**

Les délégués élèves élus au CAVL reçoivent une formation ouverte aux titulaires comme aux suppléants.

**ARTICLE 14 :**

Le présent règlement intérieur a été adopté par la majorité absolue des membres du CAVL lors de sa première séance plénière.

À Caen, le 10 décembre 2024

La rectrice de la région académique de Normandie,

Rectrice de l'Académie de Normandie

Chancelière des universités

Présidente du CAVL

Christine GAVINI

Les vice-présidents

Mouhammad KARAMAKO et Margaux

PECHINE-GAILLARD